

Demande de certificats relatifs au congé - éducation payé (CEP)

Service Public Régional de Bruxelles 

**DEMANDE À REMETTRE A L'ACCUEIL DE LA FACULTÉ ou DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE L'ESFA
POUR LE 20 OCTOBRE AU PLUS TARD**

Le travailleur remet à son employeur l'**attestation d'inscription à la formation** (attestation spécifique pour le congé-éducation délivrée par l'école) au plus tard le 31 octobre de chaque année scolaire*. Cette attestation doit être remise à l'employeur soit par recommandé, soit par courrier électronique avec un accusé de réception, soit par remise en main propre avec un accusé de réception. (* Cette date butoir est d'application pour un travailleur déjà en poste dans l'entreprise qui introduit une demande de congé-éducation payé relative à une année scolaire normale.) En cas d'inscription tardive au-delà du 31 octobre, en cas de formation non organisée en année scolaire normale ou en cas de changement d'employeur au cours d'une même année scolaire, la demande de congé-éducation payé se fait au plus tard dans les 15 jours de l'inscription ou du changement d'employeur.

Chaque trimestre, le travailleur transmet une attestation d'assiduité à son employeur.

Si vous avez plus de 10% d'absence injustifiée, vous perdez le droit au congé-éducation pour une période de 6 mois. L'assiduité se contrôle par le biais de l'attestation trimestrielle d'assiduité transmise à l'employeur. Une absence aux cours n'est justifiée que par les raisons suivantes :

- certificat médical du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit;
- grève des transports en commun;
- grève ou maladie du professeur;
- fermeture de l'établissement scolaire;
- intempéries hivernales graves;
- motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur transmise à l'école reprenant l'état des prestations;
- petit chômage.

Afin de pouvoir rédiger votre attestation d'inscription régulière, nous avons besoin que vous nous communiquiez les informations suivantes :

Mme/ Mlle/ M (nom et prénoms)

né(e) à le

domicilié(e) à n° Bte.....

Veuillez cocher les cases vous concernant :

Inscrit(e) au programme :

- ☐ SEX2MS/FC
- ☐ SEX2MS/SE
- ☐ SEXO2MS/SC

Nombre théorique d'heures de formation pour l'étudiant-e
considéré-e.

/ HEURES

Conditions Générales relatives à la prise de présences et à la transmission des feuilles de présence

- ☐ Je m'engage à transmettre mes feuilles de présence à l'École de Sexologie et des sciences de la Famille **à chaque fin de trimestre**. Si je ne respecte pas cette échéance, j'ai conscience que ma demande de congé-éducation payé ne pourra être traitée qu'ultérieurement, selon les disponibilités de l'équipe en charge.
- ☐ Je m'engage à remettre mes feuilles de présence en main propre ou dans la boîte aux lettres de l'ESFA.
- ☐ Je suis informé-e que ma présence aux cours est obligatoire et qu'en cas d'absence de signature de l'enseignant-e, l'École de Sexologie et des sciences de la Famille me comptabilisera une absence injustifiée.
- ☐ Je m'engage à veiller à ne pas avoir de conflit horaire entre mes cours afin d'assurer ma présence (obligatoire) à l'ensemble de mes cours.
- ☐ Je suis informé-e que seul-e le ou la titulaire du cours qui est habilité-e à signer mes feuilles de présence.
- ☐ Si le cours n'a pas lieu, une indication doit figurer dans la case « commentaire » et la signature de l'enseignant-e doit être en regard.
- ☐ Je suis informé-e qu'en cas d'informations incomplètes ou incorrectes sur les présences, le secrétariat de l'École ne délivrera pas les certificats requis.
- ☐ Je m'engage à fournir les documents prouvant les motifs d'absences justifiées au plus tard dans les 5 jours ouvrables par mail à l'adresse info-esfa@uclouvain.be.

- ☐ Je certifie avoir bien pris connaissance de la procédure d'enregistrement des présences, et de toutes les informations relatives au congé éducation.

Date

Signature